

Prison sans sursis pour cambrioleurs en série

Des peines de trois et quatre ans de prison ont sanctionné un quatuor albanais pour une foulditude de cambriolages en 2017. Audience fleuve, avec une interminable liste de victimes

Deux hommes filmés par une caméra progressent à tâtons dans le couloir d'une maison de l'ouest-toulonnais. Blousons, petite sacoche en bandoulière, les mains peu distinctes – en fait, elles sont enfilées dans des chaussettes. L'un passe les pièces en revue, l'autre reste plus longtemps. Coups d'œil furtif de droite et de gauche... Dans la salle d'audience, où des écrans ont été récemment installés, un visage en noir et blanc apparaît.

« Là, je pense que tout le monde vous a reconnu, Monsieur. » Devant la présidente du tribunal, un homme acquiesce mollement, au deuxième jour d'une audience où on entend beaucoup de « je ne sais pas ». Les trous de mémoire sont légion.

Déroutant

Les oublis se rajoutent à une lanque parfois déroutante. Un Albanais peut secouer la tête en lâchant « po ». Et contrairement aux apparences, il vient de dire « oui ». Alors, qui était avec lui dans ce couloir ? Un deuxième prévenu fait franchement « non » de la tête. « Il vous ressemble, votre frère ? », questionne la juge. « C'est pas lui. Il y a un air de famille, mais c'est pas lui. »

Jeudi et vendredi dernier, le tribunal correctionnel de Toulon a jugé quatre hommes dont trois frères, de 27 à 37 ans, quasiment

tous originaires d'un petit village en Albanie, plus un cinquième en fuite et toujours recherché.

Trois ont été condamnés à quatre ans de prison ferme, l'un écope de trois ans. Un dernier est relaxé, car seul un lien trop ténu le reliait à l'équipe des cambrioleurs.

« Raids bien organisés »

On se souvient combien policiers et gendarmes varois se sont cassé les dents et ont bataillé pour coincer une équipe qualifiée d'audacieuse, « gonflée » même. Écumant rues pavillonnaires et villages tranquilles. Une série noire ⁽¹⁾.

Septembre 2017, dix-sept intrusions en cinq jours entre Saint-Maximin, Néoules, Rocbaron et Saint-Anasthasie. En octobre, au tour de Brignoles, La Roquebrussanne, Le Val. En novembre, Le Revest et l'ouest-toulonnais sont particulièrement touchés – près de quarante fois.

« Qui vous a dit qu'il y avait des coins tranquilles pour faire des cambriolages ? », questionne le tribunal. Chaque phrase prononcée publiquement doit être restituée. Une traductrice se tourne vers l'un, vers l'autre. Reformule la question, attend la réponse. Explique au tribunal. Traduit l'avocat, le procureur.

« On prend la voiture et on roule. On se base uniquement sur le GPS de la voiture. On n'avait pas de cibles », finit par expliquer un pré-



Une série noire de cambriolages en 2017 a été jugée à Toulon. (Photo Frank Muller)

venu. Incrédulité des juges. « Ce n'est pas l'impression que cela donne, mais plutôt des raids bien organisés, dans des zones délimitées où vous revenez plusieurs jours d'affilée. » Silence.

Préjudice moral

Quatre-vingt-dix particuliers sont parties civiles. Le butin ? Des bijoux, de l'argent liquide, des tablettes numériques, tout ce qui « se glisse facilement dans une poche », a reconnu un prévenu. Audience peu ordinaire, qui énumère une multitude de noms et adresses de Varois demandant réparation. Y compris pour le préju-

dice moral. « Mon épouse a des insomnies, elle ne veut plus rester à la maison malgré l'alarme qu'on a installé. C'est un peu difficile », témoigne un Toulonnais.

Les images de vidéosurveillance et une poignée de traces ADN n'ont pas permis d'impliquer formellement chaque suspect. « On a une dizaine de lignes téléphoniques, toujours les mêmes, qui bornent par deux ou trois dans les zones des cambriolages », analyse le ministère public. Au bout d'un moment, « cela ne peut plus être de la coïncidence. Cela dessine une équipe ». Jusqu'à six ans de prison sont requis. Si tous les prévenus sont en

situation irrégulière en France, aucun n'a de casier judiciaire. La défense souligne de façon unanime l'absence totale de violence. « Ils attendent qu'une maison soit vide pour passer. » Et si un habitant arrive, ils s'enfuient. « Leur modus operandi, c'est un tournevis et une pierre ramassée dans le jardin pour casser une vitre. Le niveau d'amateurisme est impressionnant », lance M^e Lauris Leardo.

« Les jambes, mais pas la tête »

« Ils ne font pas de repérage. Ils savent où ils vont, s'exclame M^e Michel Mas. Nous avons les jambes [d'un réseau], mais pas la tête. Ils arrivent à Marseille, sans parler français, et trouvent le bon samaritain qui leur trouve logement, téléphones, voitures et receleur pour les bijoux ? » Mais personne d'autre ne comparait.

« Finalement, à part quelques cambriolages qui sont reconnus, on rattache le reste aux bornages téléphoniques, ajoute M^e Lizzie Sachero. Les enquêteurs estiment avoir démontré qu'il existait un groupe, or l'association de mallaites n'est pas retenue. »

La quantité invraisemblable de ces vols en réunion a renvoyé leurs auteurs en détention. Avec, en prime, une interdiction de séjour en Paca pendant cinq ans.

SO. B.

1. Nos éditions du 6 janvier 2018 et du 8 mars 2018.